

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Tuesday, June 12, 1984

• 1540

Le président: À l'ordre!

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du 6 juin 1984 concernant le projet de loi C-37, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation.

Aujourd'hui, nous avons encore le plaisir d'avoir avec nous l'honorable Roméo LeBlanc, ministre des Travaux publics. Des discussions ont déjà eu lieu à la séance tenue précédemment aujourd'hui. Je ne sais pas si vous voulez poser d'autres questions au ministre ou si nous devrions commencer . . .

. . . with an unofficial look at the Bill, going through it clause by clause to see if we have any problems with any clauses. If we do not, then we can come back and then go through it formally. Perhaps that might be the best way.

M. La Salle: J'aurais une question à poser au ministre. Les fonctionnaires de son ministère ont-ils eu le temps de faire un petit tour d'horizon avec les provinces?

L'honorable Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Monsieur le président, je crois qu'il serait utile d'aborder cette question et de distribuer certains documents. Nous avons indiqué que nous pourrions les déposer aujourd'hui, et nous les avons.

Les consultations ont eu lieu de façon formelle et multilatérale en 1981, alors que mon prédécesseur, M. Cosgrove, était ministre. Par la suite, lors de discussions bilatérales, et j'ai un document qui donne la liste des rencontres qui ont eu lieu avec M. Cosgrove et moi-même, les représentants des provinces que nous avons rencontrés nous ont indiqué qu'ils ne s'opposaient pas aux amendements. Même, certaines provinces nous ont demandé de déposer les amendements le plus tôt possible.

J'ai quand même cru qu'il serait utile de faire une consultation rapide. L'un des vice-présidents a pu communiquer avec toutes les provinces, je crois. M. Montreuil a communiqué avec la province de Québec, M. Lacombe a rejoint les sous-ministres des autres provinces, et celles-ci ont été invitées à nous faire connaître leurs réactions par télex le plus tôt possible. Je ne peux pas assurer au Comité que l'acceptation sera unanime, mais on verra.

Entre-temps, il y a certains documents que nous pourrions déposer. Il y a un compte rendu de la discussion ayant eu lieu lors d'une réunion multilatérale; ce compte rendu a été fait par le secrétariat du Centre des conférences et accepté par le gouvernement fédéral et les provinces. Les autres documents sont des mémos qui ont habituellement été écrits pendant des réunions avec des ministres, de façon bilatérale.

Il ne semble pas y avoir de résistance à ce projet de loi, mais nous croyons que dès que nous aurons reçu les télex, nous pourrions davantage renseigner les honorables députés.

Est-ce que cela . . . ?

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le mardi 12 juin 1984

The Chairman: Order, please!

The committee is resuming consideration of its order of reference dated June 6, 1984 concerning Bill C-37, An act to amend the National Housing Act.

We have the pleasure once again today of having with us the hon. Roméo LeBlanc, the Minister of Public Works. There was some discussion at our other meeting today. I do not know whether you have any other questions to address to the Minister or whether we should begin . . .

. . . avec un aperçu du bill et ensuite parcourir les articles pour voir s'il y a des difficultés. Sinon, nous pourrions en faire l'étude officiellement. C'est peut-être la meilleure procédure.

Mr. La Salle: I have a question for the Minister. Have his officials had time to sound out the provinces?

Hon. Roméo LeBlanc (Minister of Public Works): Mr. Chairman, I think it would be worthwhile dealing with this question and distributing some documents. We had indicated that we may table them today and we do have them with us now.

Formal, multilateral consultation took place in 1981 when my predecessor, Mr. Cosgrove, was Minister. Subsequently, during the bilateral discussions, and there is a document with the list of meetings that took place with Mr. Cosgrove and myself, the provinces indicated that they would have no objection to the amendments. Some of them even asked that we table the amendments as quickly as possible.

However, I felt it would be useful to quickly consult the provinces. One of the vice-chairmen was able to reach them and Mr. Montreuil was able to contact the Province of Quebec. Mr. Lacombe managed to reach the deputy ministers in the other provinces and they have all been asked to send us their reactions by telex as soon as possible. I cannot however guarantee the committee that there will be unanimous consent, but we shall see.

In the meantime, there are some documents we could table. There are the minutes of a discussion that took place during a multilateral meeting. Those minutes were drawn up by the conference secretariat and approved by the federal and provincial governments. The other documents are memoranda written during the bilateral meetings between ministers.

There does not seem to be any resistance to this bill but once we have the telexes in hand, we will be able to give the hon. members more information.

Does that . . . ?